

TECHNICIEN(NE) EN SYSTÈMES DE SURVEILLANCE-INTRUSION ET DE VIDÉOPROTECTION

ROME I1307

► **Métiers visés :**

- Technicien(ne) de maintenance en installations de vidéo-surveillance ;
- Technicien(ne) de maintenance en systèmes d'alarme et de sécurité ;
- Technicien(ne) sécurité-alarme.

► **Le métier :**

Afin de protéger des locaux d'habitation ou des établissements professionnels et de surveiller les comportements humains délictueux (intrusion, vol, agression, etc.), vous installez des systèmes de surveillance (constitués de détecteurs, de caméras, de centrales d'alarme, de sirènes, d'enregistreurs, etc...) et/ou de contrôle d'accès. Vous assurez la mise en service de ces équipements et la formation de leurs utilisateurs.

Dans le cadre d'un contrat de service, vous effectuez la maintenance préventive et corrective des systèmes d'alarme installés.

Vous travaillez aussi bien au sein de l'entreprise (gestion des matériels ; relations avec le bureau d'études), que sur le site à surveiller (installation des matériels ; encadrement des équipes ; suivi technique des chantiers et maintenance des systèmes de surveillance-intrusion et vidéo-protection).

► **Pré requis pour l'entrée en formation :**

- Niveau 1^{er} technique, F2, F3, STI, ou BEP électronique, ou expérience professionnelle équivalente au BEP d'une durée de 3 ans dans les métiers de l'électronique.

Pour constituer le dossier, il faut justifier d'un casier judiciaire compatible avec le métier et fournir l'extrait N°3 du casier judiciaire.

► **Aptitudes à l'emploi :**

Aptitude au travail en hauteur, capacités d'adaptation, sens des responsabilités, discrétion, sociabilité, sens commercial, faculté à prendre des initiatives et des responsabilités.

► **Organisation de la formation :**

La formation de base est organisée en cinq modules :

- Préparer le chantier; installer et contrôler le système de surveillance intrusion et de contrôle d'accès ;
- Mettre en service et régler le système de surveillance intrusion et de contrôle d'accès ;
- Paramétrer les équipements actifs du réseau informatique et de communication et réceptionner le système de surveillance intrusion et de contrôle d'accès ;
- Installer et mettre en service les systèmes de vidéosurveillance ;
- Assurer la maintenance préventive et corrective d'un système de surveillance.

En plus de cette formation, une formation complémentaire à la conduite de plates formes élévatrices mobiles de personnes (CACES R386 - catégorie 3b) est proposée par le CMFP.

► **Qualification délivrée :**

- **Titre professionnel Technicien en Systèmes de Surveillance-Intrusion et de Vidéoprotection, Niv 4/Niv IV.**

► **Stage de formation professionnelle :**

D'une durée totale de formation de 1312 heures, soit 9 mois, ce stage comprend deux périodes en entreprise de trois semaines à l'issue du 3^e et du 5^e module. Ces périodes en milieu professionnel civil doivent avoir lieu dans des entreprises proposant des activités en rapport avec les connaissances jusque-là acquises par les stagiaires.

Réalisables sur tout le territoire métropolitain, dans l'entreprise de son choix, ces mises en situation permettent au stagiaire de découvrir les codes du monde de l'entreprise et de s'y faire apprécier, en démontrant son savoir-faire et son savoir-être.

► **Perspectives d'emploi et de carrière :**

Après quelques années d'expérience et selon ses aptitudes, il peut devenir responsable d'une ou plusieurs équipes ou s'orienter vers une fonction d'étude ou commerciale.

Plus de compétences pour votre avenir